

DÉCISION N° 2024-14 du 19 avril 2024

Portant

Demande de subvention – Acquisition d'un nouveau logiciel pour la médiathèque George Sand

Annule et remplace la décision n° 2024-11 en date du 04 avril 2024

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la médiathèque George Sand de la commune est le centre d'action culturelle pour tous de par son accessibilité géographique et tarifaire ;

Considérant que pour donner aux agents de la médiathèque les outils adaptés à leur pratiques professionnelles, il convient de solliciter une subvention auprès de l'État et du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour acquérir un nouveau logiciel de bibliothèque ;

Considérant la demande du Conseil départemental de la Haute-Garonne d'éditer un nouveau plan de financement pour la demande de subvention concernant l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la médiathèque George Sand ;

Considérant qu'il convient d'annuler et de remplacer la décision n° 2024-11 en date du 04 avril 2024 par la présente décision ;

DÉCIDE

Article 1 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2024-11 en date du 04 avril 2024 portant demande de subvention pour l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la médiathèque George Sand.

Article 2 : Sollicite l'État et le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la médiathèque George Sand.

Article 3 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement			
Acquisition d'un nouveau logiciel pour la médiathèque			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET	MONTANT HT	PROJET	MONTANT
Logiciel Médiathèque	4450,00 €	Subvention Conseil Départemental (31)	1780,00 €
		Subvention Etat - DGD	1780,00 €
		Autofinancement	890,00 €
TOTAL	4450,00 €	TOTAL	4450,00 €

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 5 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 19 avril 2024

Le Maire,



Cédric MAUREL

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'affichage en date du :

29 avril 2024

Reçu en préfecture le :

29 avril 2024